

# TROC ET PUCES

Dimanche 3 novembre 2024 9h00—18h00

Salle L'Artimon / Parc des expositions de Penvillers / Quimper Nord

Bulletin d'inscription à retourner avant le 21 octobre à :

Véronique Le Guirriec - Troc et puces - 9 chemin de l'Églantine - 29000 QUIMPER

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation (il ne vous sera pas envoyé de courrier de confirmation).

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve. Pour les mineurs, une autorisation parentale est disponible au bas du règlement (cf. verso).

Partie à conserver ci-dessus

## \*Champs obligatoires

Je soussigné(e), \*NOM-Prénom : .....  
\*Né(e) le : ..... \*à ..... \*N° Dépt : .....  
Adresse \*Rue : ..... \*CP et \*Ville : .....  
\*Tél : ..... \*Adresse E-mail : .....  
\* Professionnel O                      Particulier O                      Association O  
\* N° de carte d'identité : ..... \*Délivrée le : ..... \*à .....  
ou N° de permis de conduire : ..... \*Délivré le : ..... \*à .....

### \*Pour les professionnels/associations :

Raison sociale de la société/Association : .....  
N° de Registre du Commerce/des métiers/des associations : .....

### déclare sur l'honneur (pour les particuliers) :

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- la non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

### déclare sur l'honneur (pour les professionnels) :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Genre de la marchandise :

- |                             |                            |                               |
|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| ⊗ Livres, BD, vieux papiers | ⊗ Philatélie, numismatique | ⊗ Télécartes, cartes postales |
| ⊗ Porcelaine, vaisselle     | ⊗ Antiquités, brocante     | ⊗ Hifi, photo, ciné           |
| ⊗ Électroménager            | ⊗ Arts, Tableaux           | ⊗ Bijoux, parfums             |
| ⊗ Jouets, vélos             | ⊗ Vêtements                | ⊗ Si autres, préciser :       |
| ⊗ Mobilier                  | ⊗ Disques                  |                               |

Je désire louer ..... mètre(s) linéaire(s) **pour les particuliers à 6,50 € le m linéaire avec tables fournies**  
**pour les professionnels à 7,50 € le m linéaire avec tables**

..... mètre(s) linéaire(s) **pour les particuliers à 5 € le m linéaire sans tables**  
**pour les professionnels à 6 € le m linéaire sans tables**

(réservation de 1m nécessaire pour un portant).

> REPAS : votre sandwich jambon beurre livré sur STAND !!! Nombre : ... x 3.5€ le sandwich=...

**Ci-joint un chèque de ..... € à l'ordre de K.S.D.B.G**

Fait à ..... le ..... Signature :

(Voir règlement au verso)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

## Règlement

1. Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.
2. Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
  3. Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
4. L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
5. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
  6. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
7. En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser les sommes versées pour réservation, si l'annulation se fait au moins 5 jours avant l'évènement.
8. La mise en place pourra être effectuée à partir de **6h30 du matin**. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir **le public dès 9h00** et ne **remballeront qu'après 18h00**.
  9. L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement. Aucune réservation ne pourra être faite par téléphone.
  10. La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.
11. L'association se réserve le droit de mettre les derniers inscrits sur liste d'attente lorsque le nombre de places sera atteint. Si ces places ne se libèrent pas dans les jours suivants, les personnes seront contactées par téléphone.
12. Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront déballer (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.
  13. Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
14. L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024**.

## Autorisation parentale

Madame et/ou Monsieur ..... autorise(nt) leur(s) enfant(s), indiquer nom(s) et prénom(s) : .....

à vendre ou échanger leurs jouets et vêtements lors du Troc et Pucés du dimanche 3 novembre 2024, au parc des expositions de Penvillers à Quimper.

Fait à ..... le .....

Signature,